



Retraite, pénibilité : La grande arnaque

Site de Mulhouse

Pénibilité : des promesses pour rien

De nombreux salariés attendaient du gouvernement la prise en compte de la pénibilité pour un droit à départ anticipé.

Sarkozy lui-même le disait, tout serait discuté dans le cadre de la réforme des retraites, y compris la pénibilité. Or Eric WOERTH, dans le Journal du Dimanche, vient de déclarer, à propos de la pénibilité : « Je ne vais pas recréer des régimes spéciaux ».

Suis-je assez malade ?

A la suite du MEDEF, le gouvernement s'oppose à la revendication de simple justice, d'un droit au départ anticipé pour les salariés ayant été astreints à des travaux pénibles.

Selon le système envisagé, seuls les travailleurs déjà malades seraient éligibles. En pratique, les salariés concernés devraient passer devant une commission médicale, chargée de vérifier si leur état de santé est atteint.

Autrement dit, et alors que beaucoup de pathologies professionnelles se déclarent après la retraite, il faudra être déjà malade pour éventuellement envisager de rentrer dans un dispositif.

La direction refuse donc le caractère collectif de la pénibilité et le renvoie à l'individuel.

En somme, suis-je assez malade, Docteur, pour avoir le droit de mourir chez moi et non sur la chaîne ? Disons-le, c'est ignoble.

1 ouvrier sur 4 meurt avant 65 ans !

On connaît généralement la différence d'espérance de vie entre les ouvriers et les cadres : 7 ans. Une donnée dans les statistiques, une terrible inégalité devant la mort elle-même. On connaît moins cet autre chiffre.

Dans l'état actuel des choses, la probabilité pour les ouvriers de mourir avant 65 ans est de 26 %, un peu plus d'un quart.

Un ouvrier a deux fois plus de risque de mourir avant 65 ans qu'un cadre.

Cotiser pour mourir

Il faut être cynique pour nous annoncer une espérance de vie portée dans l'avenir à 100 ans. Eh bien à 65 ans, avant d'atteindre la retraite, si elle était reportée jusque là dans notre pays, un million et demi d'ouvriers seraient déjà morts. Ils ne connaîtront jamais une vie sans travail.

La solidarité à laquelle ils auront contribué par leurs cotisations pendant toute une vie de labeur ne leur servira à rien. Ils auront payé pour les autres, il n'y aura rien à leur payer. Ce sont ceux qui créent la richesse, qui rapportent le plus et coûtent le moins en terme de vie de repos après des années de travail.

Combien de nos collègues, en chaîne ou en production, usés, fatigués, malades avant l'heure, sont morts alors qu'ils n'avaient parfois que la cinquantaine ?

Oui, ceux de PSA connaissent le prix de la pénibilité, de la souffrance et des collègues qui disparaissent bien avant l'heure.

Les effets à long terme de la pénibilité

Gérard LASFARGUES, professeur du CHU de Tours, dénonce, dans un rapport récent, les conséquences de l'intensification du travail sur la santé.

Le rapport détaille trois types de conditions de travail pénibles et dont les effets sur l'espérance de vie sans incapacité sont « présents à long terme, reconnus et mesurables » :

➤ Ainsi, le travail de nuit ou posté : au-delà d'un impact sur la santé à court terme connu (troubles du sommeil, nutritionnels, etc...), les effets à long terme pointent, étude à l'appui, une augmentation des risques coronariens et cardio vasculaires. Ce que nous constatons d'ailleurs sur le site de Mulhouse. Malgré la baisse

constante des effectifs, **le nombre de salariés orientés en cardiologie ne cesse d'augmenter.** Pour la seule usine du Montage, sur le rapport annuel d'un des deux médecins du travail, le nombre de salariés orientés en cardiologie est passé de **5 en 2006 à 18 pour l'année 2009.** Le rapport de l'autre médecin ne permet pas de vérifier le même phénomène puisque les orientations n'y sont pas détaillées.

↘ **La pénibilité physique :** on sait que le travail à la chaîne ou sous cadences imposées est grandement responsable de l'explosion de **troubles musculo-squelettiques** qui surviennent pendant l'activité professionnelle. Mais, relève le rapport, « l'accumulation durable de contraintes liées aux cadences, à la manutention de charges lourdes, aux efforts physiques et aux contraintes posturales dans le travail, peut se payer à long terme par des **phénomènes d'usures précoces ou de morbidité irréversible touchant l'appareil moteur** ».

↘ **L'exposition aux toxiques :** qui peut entraîner, à court terme, des **pathologies « irréversibles, invalidantes et excluant du travail »**, comme les **asthmes professionnels**, mais un lourd risque à long terme, illustré par les agents cancérogènes : la majorité des **cancers d'origine professionnelle** surviennent après l'âge de 65 ans. On en dénombre chaque année plusieurs milliers de nouveaux cas et leur fréquence augmente.

☞ **En conclusion, l'auteur du rapport souligne : « le risque de vieillissement accentué par le travail, de déclin de capacités, d'accentuation de déficiences liées à l'âge et de problèmes de santé différés, postérieurs à la vie active, est essentiel à considérer et étaye la légitimité sociale de départs anticipés pour compenser cette usure par le travail ».**

Il est regrettable que ce rapport ne cite pas les **pénibilités psychologiques** comme le stress, la tension psychique dus à l'organisation du travail, aux nouvelles méthodes de management, bref aux stratégies des entreprises.

Toujours au Montage et sur le bilan annuel de l'un des deux médecins du travail, **le nombre de salariés orientés en psychiatrie est passé de 1 en 2006 à 28 pour la seule année 2009 !**

Face au cynisme et au mépris

Les détails de la réforme des retraites seront annoncés ces prochains jours, mais les principales mesures sont déjà connues : **la fin de l'âge légal de départ à 60 ans dès 2011 et son report à 62, 63 ans, voire plus. A quoi s'ajoutera une nouvelle augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour percevoir une retraite complète. En clair, des pensions de misère, la maladie et la mort.**

Le 27 mai, nous avons été bien plus nombreux dans les rues et en grève que le 23 mars, contrairement à ce qu'en ont dit certains médias, avec une présence bien supérieure des salariés du secteur privé, comme ceux de PSA.

Les mensonges et l'hypocrisie du gouvernement, du patronat et des médias à leurs services nous démontrent aussi que le gouvernement n'est pas si sûr de lui.

La preuve, le gouvernement écarte momentanément ses attaques contre les régimes spéciaux en espérant diviser pour mieux régner, mais ne se gêne en rien pour refuser tout départ anticipé pour ceux qui ont subi durant des décennies les contraintes de la pénibilité.

☞ **Alors, face au cynisme sordide du gouvernement, montrons-leur que nous n'accepterons pas de travailler plus pour crever à la chaîne et soyons nombreux à l'appel intersyndical du 24 juin :**

Tous en lutte, tous dans la rue !

Nous exigeons :

- ↘ **Le droit au départ à 60 ans maximum avec 75 % du salaire.**
- ↘ **Le départ à 55 ans pour les travaux pénibles avec une retraite à taux plein, l'embauche des précaires.**
- ↘ **Le retour aux 37,5 annuités basées sur les dix meilleures années.**
- ↘ **Le retour à l'indexation sur les salaires et non sur les prix.**
- ↘ **La revalorisation immédiate des retraites à 1 500 euros nets.**
- ↘ **L'arrêt des exonérations en tous genres pour le patronat.**

Juin 2010